



APPEL À PROPOSITIONS – MANIFESTATIONS PARALLÈLES

APPEL À PROPOSITIONS – MANIFESTATIONS PARALLÈLES

La quatorzième Conférence triennale des femmes du Pacifique se tiendra de façon virtuelle du 27 au 29 avril 2021 ; elle sera suivie le 4 mai 2021 de la septième Conférence des ministres océaniques de la Condition féminine. Les délégations assistant à ces deux réunions seront composées de décideurs, de responsables politiques et de représentants de 22 États et Territoires insulaires océaniques membres de la Communauté du Pacifique (CPS). Parmi les autres parties prenantes concernées qui prendront part aux réunions, on peut citer les représentants de partenaires du développement, d'institutions de recherche et de la société civile, notamment d'organisations confessionnelles. La Conférence permet aux États et Territoires insulaires océaniques de passer en revue et d'analyser les avancées en matière de mise en œuvre du Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes, notamment en ce qui concerne l'application depuis 25 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995). Cette année, la Conférence triennale prévoit d'analyser dans quelle mesure les engagements pris concernant les questions de genre ont été tenus au regard des répercussions de la COVID-19.

Pour faire suite aux priorités exprimées par les États et Territoires insulaires océaniques, ces deux réunions auront pour objectif d'examiner les trois grands sujets suivants :

1. Justice climatique et égalité de genre
2. Autonomisation économique des femmes
3. Violences liées au genre

Ces réunions offriront en outre la possibilité de déterminer des mesures stratégiques et pratiques, et de nouer des partenariats destinés à faire progresser l'engagement en faveur de l'égalité de genre et des droits fondamentaux des femmes en Océanie.

La Communauté du Pacifique, qui fait office de secrétariat du Comité de pilotage de la Conférence triennale (présidé par la Polynésie française), invite les organisations et les personnes intéressées à présenter des propositions de manifestations parallèles dans le cadre de la quatorzième Conférence triennale des femmes du Pacifique ; ces propositions feront par la suite l'objet d'un examen. Au total, **dix manifestations parallèles officielles** seront prévues au programme pendant les trois jours que dure la Conférence. Nous invitons les organisations à inscrire leur manifestation parallèle dans le thème de la Conférence : « *Notre*

océan, notre patrimoine, notre avenir : vers l'autonomisation de toutes les femmes dans le Pacifique bleu ». Le présent appel à propositions est ouvert à toutes les organisations (organisations gouvernementales, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, organisations non gouvernementales internationales, institutions spécialisées des Nations Unies, milieu universitaire et réseaux). Néanmoins, le nombre de manifestations parallèles étant limité, veuillez noter que les organisations sont invitées à collaborer dans la mise en place de ces manifestations et à soumettre des propositions conjointes.

Comme de nombreuses conférences régionales organisées dans le Pacifique au cours de l'année écoulée, la quatorzième Conférence triennale se tiendra de façon virtuelle. L'ordre du jour de la Conférence triennale se divisera entre des séances du matin et de l'après-midi, et chaque séance sera suivie de deux manifestations parallèles virtuelles qui se tiendront simultanément. Certes, la Conférence triennale ne comptera que dix manifestations parallèles, mais la CPS continuera son travail de coordination avec les partenaires dans le cadre du Groupe de travail technique sur les questions de genre dans le Pacifique en vue d'organiser une série de manifestations virtuelles en 2021 et 2022.

Dans la mesure où il s'agit d'une conférence régionale marquée par des limitations de déplacement et les restrictions liées à la COVID-19, le Secrétariat encourage les organisations à prévoir leurs manifestations parallèles de façon virtuelle tout en tenant compte de la capacité des locaux choisis (places assises) pour accueillir les parties prenantes locales qui pourraient souhaiter être physiquement présentes. En outre, il conviendrait que les organisations cheffes de file soient hôtes des manifestations parallèles, car les ressources du Secrétariat sont limitées. Les manifestations parallèles peuvent avoir une durée maximale d'une heure. Tous les aspects informatiques pour l'organisation de la séance virtuelle doivent être pris en charge par l'organisation cheffe de file. Les capacités techniques nécessaires à la tenue de la manifestation parallèle seront étudiées par le Comité de pilotage de la Conférence triennale lorsqu'il examinera les propositions.

Le Secrétariat vous invite à soumettre une courte proposition d'une ou deux pages contenant les renseignements suivants :

- ❖ le titre ;
- ❖ les objectifs ;
- ❖ le contenu ;
- ❖ le format (présentation, table ronde, etc.) ;
- ❖ le nom des experts (il est important de prendre en compte la diversité des représentants).

Les propositions doivent également préciser :

- ❖ la personne à contacter au sein de l'organisation cheffe de file, avec qui la CPS peut entrer en contact (courriel et numéro de téléphone) ;
- ❖ toutes les organisations collaborant à la manifestation parallèle ;

- ❖ les informations logistiques sur la manifestation parallèle (p. ex., les experts/intervenants se connecteront tous à distance depuis différents pays OU la majorité des experts et organisateurs se trouveront dans le même pays et les parties prenantes/participants inscrits se connecteront à distance) ;
- ❖ un rapporteur et un correspondant chargé des TIC avec qui la CPS peut entrer en contact ;
- ❖ les besoins en matière d'interprétation (pour les francophones).

Pour plus d'informations ou pour soumettre votre proposition, veuillez envoyer un courriel à Joanne Lee Kunatuba (JoanneK@spc.int) avec copie à Veena Singh (VeenaS@spc.int). Les propositions doivent être reçues au plus tard le 15 mars 2021. Une décision sur les propositions acceptées sera prise d'ici au 2 avril 2021.

Veuillez noter que vous serez tout de même tenu de vous inscrire officiellement pour participer à la quatorzième Conférence triennale des femmes du Pacifique.